

# QUIQUENGROGNE

décembre 1997 - Numéro 11 Publication du Fonds ancien & local de la médiathèque Jean-Renoir



# 10%

du budget de l'Etat pour la culture. Telle était en 1962 la revendication formulée par la Fédération nationale des centres culturels communaux. Depuis 1969, ce 1 % est devenu l'objectif de la gauche. Il l'est, bien que repoussé à l'horizon 2000, pour Catherine Trautmann, l'actuelle Ministre de la Culture et de la Communication.

« Lorsque ce 1 % que l'on revendique sera enfin accordé, déclarait en 1970 Jean Vilar, est-ce que le problème culturel sera réglé pour autant? assurément non ». Lorsque l'on sait que, bien qu'augmentés en 1998 de 3,8 %, les crédits de la culture ne s'élèvent dans la loi de finances qu'à 15,1 milliards de francs, soit moins que ceux consacrés à la "modernisation" de l'arme nucléaire (16,3 milliards), on mesure qu'il n'en sera pas moins l'expression d'une réelle volonté politique.

« C'est ainsi que la culture pourra contribuer à retrouver des valeurs communes de partage et de recherche de sens » écrivait en juillet dernier Didier Thibault, président du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC). « C'est ainsi que nos missions retrouveront une dimension républicaine, dimension dont notre pays a plus que jamais besoin ».

Dans un monde sans référence, couleur, ni repère, pour nombre de nos contemporains, alors que le désarroi, l'absence de perspectives collectives et individuelles participent d'une crise de civilisation, et pas seulement aux marges de la Cité, l'action culturelle répond à une urgence et constitue un enjeu social majeur. Et c'est dans le patrimoine, qu'il faut préserver et mettre en valeur, dans le répertoire qu'il faut faire vivre, dans la création de notre temps qu'il faut favoriser, que cette action prend racine.

La rencontre avec le livre et le spectacle, magiques créateurs d'imaginaire, de liens, et de confiance en l'homme, l'autre ou soi-même, aguerrit l'individu, modifie son cheminement et peut contribuer à briser l'engrenage de l'exclusion reproduite de génération en génération. « La culture permet de s'appropriier le monde » écrit Jack Ralite. Tel est le sens d'un effort public en faveur des arts et de la culture, effort qui fonde cette exception culturelle française qui étonne, dont on s'inspire ou que l'on combat, mais qu'il faut préserver. Tel est aussi le sens du 1 % culturel.

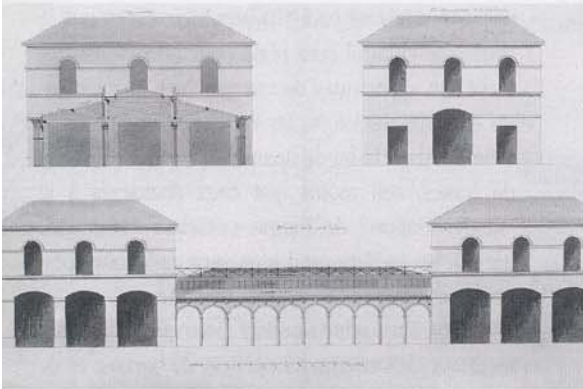
Arnaud Coignet  
maire-adjoint  
chargé de la Culture



Trésor du Fonds  
Ancien

# Un projet de Halle au Blé circulaire, sur la Place du Marché aux Veaux en 1826

Olivier Poulet



Projet de reconstruction in situ

**La série MI 197 (1808-1852) des archives locales du Fonds ancien renferme des documents d'archives intéressants concernant les projets de reconstruction de la « Halle aux bleds et aux grans », documents accompagnés de nombreux plans signés Dupont ou Frissard.**

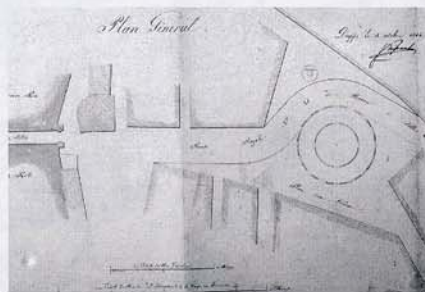
En 1823, la Halle au blé située entre la rue des Vrelands (rue Richard Simon) et la rue de la Halle au Blé, avoisinant la rue à l'Avoine et la rue Farinette, est en piteux état, l'architecte de la Ville chargé des travaux concernant la Halle adresse un rapport au Maire le 15 février 1823, lui précisant

*« qu'une partie de la couverture en tuiles s'était détachée du toit et que la chute avait occasionné des dégradations aux maisons... »*

La proposition est faite de vendre le bâtiment, à charge pour l'acquéreur de raser l'édifice. L'affiche de vente paraît le

11 juin 1824. Une autre pièce d'archive précise que c'est la venue de « son altesse roïale, la duchesse de Berry » qui va hâter les travaux et l'installation d'une halle provisoire Place du Marché aux Veaux (actuelle Place Louis Vitet). Se pose alors le problème de la construction d'une nouvelle halle.

Les projets foisonnent et les passions s'enflamment. Le choix de l'emplacement, plus que le coût, divise les Dieppois. Une rumeur circule, faisant accroire le déplacement de la halle vers la Place du Port d'Ouest (Place Camille Saint-Saëns). Des pétitionnaires se manifestent alors : les propriétaires des maisons avoisinant l'ancienne halle ont peur de voir leurs maisons dévaluées. La proximité de la halle assure une clientèle régulière aux aubergistes. Finalement trois projets se dessinent :



Plan général du projet de la halle circulaire.

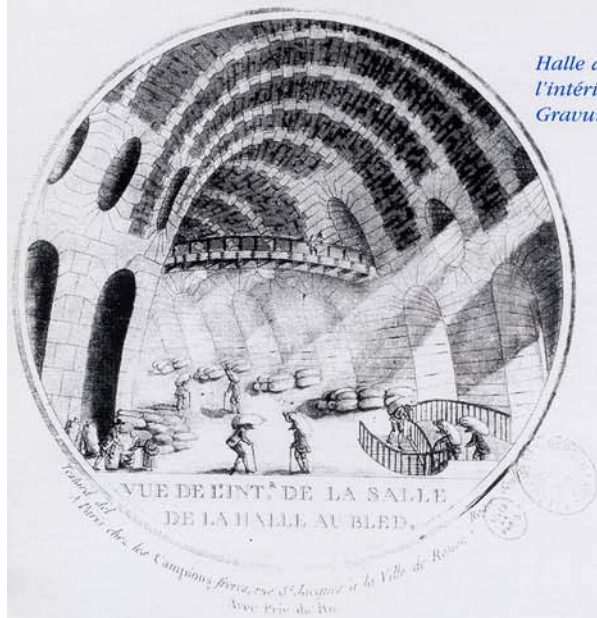
- un projet de reconstruction in situ avec agrandissement, c'est ce projet qui sera finalement retenu par le Conseil municipal. En 1832 et 1833 on prévoyait même d'y mettre, au premier étage une école mutuelle ou une salle pour la Justice de Paix.

- un projet de construction sur la Place du Marché (Place Nationale). Le bâtiment se serait étendu entre la rue Vauquelin et la rue Saint Jean.

- **un projet fort intéressant de construction d'une halle circulaire sur la Place du Marché aux Veaux.**

Le projet s'inspirait de celui du Mans et surtout de l'ancienne Halle aux Bleds de Paris qui deviendra Bourse du Commerce.

Là encore, les pétitionnaires s'affrontent en 1826. Certains réclament le maintien de la halle dans son quartier actuel, d'autres refusent son implantation vers le Marché aux Veaux. C'est le cas des habitants de la Place Royale (voir plan joint) qui craignent d'être trop à l'étroit, notamment avec leurs voitures transportant le poisson. Le devis des travaux envisageait une somme de 62 000 F.



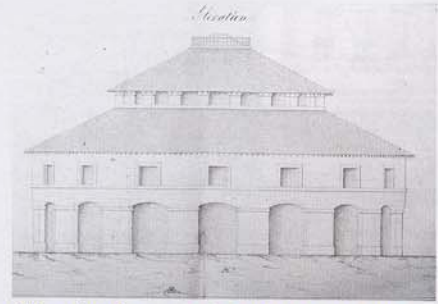
Halle au bled de Paris, Vue de l'intérieur de la salle.  
Gravure de Roger d'après Testard.

Extrait du devis

« Cette halle sera circulaire, elle aura 30 mètres de diamètre et 94 de circonférence. Une galerie de 6 mètres de largeur, un petit magasin circulaire et une cour couverte composeront le rez-de-chaussée. Le premier étage sera composé d'une galerie circulaire éclairée [...] Le mur d'enceinte sera percé de 16 arcades. »

Finalement, on ne sait pas ce qui décida les édiles locaux à opter pour le choix de la reconstruction in situ. Sans doute l'influence des négociants, bien placés au sein du Conseil, peut-être le poids des pétitionnaires. Une ordonnance royale datée de 1829 autorise le rachat de certaines maisons par la ville pour l'agrandissement. Il faudra encore quelques années pour que la halle voit le jour.

Restent pour les Dieppois d'aujourd'hui, les noms de quelques rues : Halle au Blé, Farinette. N'oubliez pas que si vous vous installez à la terrasse de La Potinière ou du Brazza, vous êtes à la jonction des anciennes rues aux Juifs, Farinette, de la Truie qui file, des Vrelands.



Élévation du projet de la halle circulaire

La cloche de la Halle au bled : un document de 1767

« Du jeudi 8<sup>e</sup> jour de janvier 1767, en la salle ordinaire de l'hôtel de Ville de Dieppe, heure de l'audience

Devant nous, Jacques Lebourgeois, Maire, Thoumyre, Godebout échevins, présence de M. Lamy, procureur du Roi, sur la représentation à nous faite par la veuve de Nicolas Blosseville, propriétaire d'une maison faisant le coin de la rue du Jeu de Paulme et de la Halle, où pend pour enseigne le plat d'étain, qu'il aurait été mis pour l'utilité publique une cloche appliquée au mur de ladite maison, pour l'heure des différents balles en 1754; qu'alors il fut octroyé audit Nicolas Blosseville lors vivant que pour indemnité de la tolérance de ladite cloche, sa maison et ceux qui l'occuperaient, seraient et demeureraient à l'avenir exemptés de

la contribution au nétoisement de la ville et du guet de garde, privilège dont ils ont toujours joui depuis que ladite cloche a été mise sur leur fonds; qu'il avait été alors résolu qu'il en serait fait un acte, ainsi que Messieurs Lebourgeois et Lamy, lors échevins en exercice et actuellement Maire et Procureur du Roi se le rappellent, mais un acte ayant été omis à porter sur le registre, nous avons accordé aux propriétaires de la maison pour les indemniser de la tolérance de la servitude de ladite cloche; que tant qu'elle subsisterait ladite maison demeurera exempte de la contribution au nétoisement de la ville et les locataires d'icelle exempts de guet et garde.

A l'effet de quoi ladite Veuve Blosseville a accepté et signé

Veuve Blosseville »



Le plat d'étain de la Halle

